

Les etudes de Droit et l'Anglais ...

Par **Lolita**, le **12/04/2006** à **17:47**

[b:303jqp8o]Les etudes de Droit et l'Anglais ...[/b:303jqp8o]

Bonjour,

J'ai déjà posé la question dans d'autres post mais je n'ai pas eu de réponses.

Est-ce que l'Anglais est obligatoire pour poursuivre ses études (après une capacité en droit) vers la licence. En cas de méconnaissance de la langue et d'une note très faible voir 0 en Anglais est-ce éliminatoire ?

Par **jeeecy**, le **12/04/2006** à **19:06**

a mon avis ca depend surement des facs et surtout des formations que tu suis

pour le cursus normal je ne pense pas que l'anglais soit vital...

il faut juste avoir des bases, c'est tout, du moins c'est comme cela à Nancy